

LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES CONTAGIEUSES ANIMALES

par Barbara **Dufour**¹

Seule une lutte collective organisée peut permettre de contrôler les grandes maladies contagieuses animales.

Les mesures médicales correspondent à l'utilisation d'outils médicaux préventifs tels les vaccins (mesures défensives) ou thérapeutiques tels des antibiotiques (mesures offensives) pour lutter contre une maladie.

Les mesures sanitaires correspondent à toute une série d'actions ou de précautions visant à éviter la contamination des animaux sains (mesures défensives) ou à éliminer l'agent pathogène en cause (mesures offensives).

Le plus souvent, une lutte efficace combine ces mesures en tentant de contrôler la source de l'agent pathogène, ses modes de transmission et ses hôtes réceptifs.

Cet article se propose d'examiner successivement les mesures médicales et surtout sanitaires afin d'en dégager les intérêts mais également les limites tant sur le plan scientifique qu'opérationnel.

Les grandes maladies infectieuses animales, que les pays d'Europe de Ouest avaient cru vaincre dans les années 70 (comme la fièvre aphteuse par exemple), ont fait leur réapparition, quelque fois de manière particulièrement spectaculaire (par exemple épizootie de fièvre aphteuse au Royaume Unis en 2001, Influenza aviaire hautement pathogène en Europe en 2006), depuis quelques années. Les causes de cette ré-émergence sont multiples. Ainsi, l'intensification du commerce international augmente les risques d'introduction des agents pathogènes exotiques; la réceptivité accrue des populations animales rendues « naïves » sur le plan immunitaire par l'éradication des grandes maladies infectieuses favorise l'explosion des épizooties; le réchauffement climatique a permis la multiplication de certains réservoirs sauvages et d'insectes vecteurs favorisant la propagation de certaines maladies.

Faces à ces nouvelles menaces, les Services vétérinaires, avec l'aide des éleveurs volontaires (Groupements de défense sanitaire du bétail) ont du se mobiliser et réactiver les plans de prévention et de contrôle collectif pour les maladies contagieuses dont les conséquences pour la santé publique (rage, brucellose, tuberculose...) ou la santé animale (fièvre aphteuse, fièvre catarrhale ovine...) sont les plus graves.

La lutte contre les MARC (maladies animales réputées contagieuses), dont la liste a récemment été révisée et dont l'objectif est le plus souvent l'éradication de ces maladies, repose sur deux grandes catégories de mesures : des mesures dites médicales et des mesures sanitaires. Ces mesures ont chacune leur intérêt et leurs limites. Pour de nombreuses maladies, les protocoles retenus combinent des mesures médicales et des mesures sanitaires.

¹ Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, Unité EPIMAI, Service des maladies contagieuses, Ecole vétérinaire d'Alfort, 7, Avenue du général de Gaulle 94700, Maisons-Alfort.